
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du 14 janvier 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 14 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)
<u>Présents :</u> 13	<u>Sont présents:</u> Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)
<u>Votants:</u> 13	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Martine DEMEURE <u>Absents:</u> Patrick LEHAGRE <u>Secrétaire de séance:</u> Ghislain GUYON

Dans le cadre des nouvelles préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est recommandé. Les personnes présentes devront respecter l'heure du couvre-feu.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Madame le Maire précise que le conseil municipal est enregistré et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 17 décembre 2020

Décisions du maire

Ouverture de crédit par anticipation sur budget principal n° 224 exercice 2021

Ouverture de crédit par anticipation sur budget assainissement n°249 exercice 2021

Vote taux d'impositions année 2021

Décision d'ester en justice dossier sécheresse

Compte rendus des EPCI

Question diverses

Après conseil :

Commission Bâtiments : date à définir

Nomination du secrétaire de séance : Ghislain Guyon

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 :

Des remarques :

J. Motard absent lors de la séance du 17 décembre 2020 souhaite que soit notée absence excusée.

En effet, J. Motard avait prévenu madame le Maire par l'envoi d'un sms.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décisions du Maire :

Acquisition et ventes de terrain : commune de Charentilly/consorts Gauguin

Le 29 décembre 2020 à l'office notarial de Maître Brocas-Bezault / Beuzelin, il a été procédé à l'acquisition par la commune aux consorts Gauguin de :

Section	N°	Prix d'achat	Lieudit	Surface
AC	93	30.00€	Les Caves du Baquet	00ha 06 a 42 ca
AB	175	150.00€	Le Gâte Soie	00 ha 24 a 47 ca
AB	177		Le Gâte Soie	00 ha 00 a 83 ca
AB	154	20.00€	Les Vignes de la Carrière	00 ha 00 a 32 ca
AB	155		Les Vignes de la Carrière	00 ha 00 a 69 ca

Il a été également procédé à la vente par la commune aux consorts Gauguin de :

Section	N°	Prix d'achat	Lieudit	Surface
AC	92	15.00€	Les Caves du Baquet	00ha 01a 91 ca
AB	174	15.00€	Les Caves du Baquet	00 ha01 a 81 ca

Vœux 2021 :

Des cartes de vœux 2021 à destination des administrés, présidents d'associations, élus et autorités ont été imprimées pour un coût de 127€ TTC.

Affaires soumises à délibération:

Objet: Ouverture de crédits par anticipation sur le Budget Principal primitif 2021 - DE_2021_001

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2020.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non

seulement les dépenses inscrites au budget primitif (BP) mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

Madame le Maire propose de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation sur le Budget Principal 2021 section investissement tel que suit :

Chapitres ou Opérations	comptes	Budgétisé en 2020	DM en 2020	Crédits anticipés ouverts sur 2021 (25%)
n°240 Bâtiments	21318 Autres bâtiments publics	45 000,12		11 250,03
	2135 Installations générales agencements	14 022,96		3 505,74
	2151 Réseaux voirie	15 000,00		3 750,00
TOTAL Opération 240 Chapitre 21				18 505,77
n°244 Acquisition matériels	2138 Autres constructions	11 460,00		2 900,00
	2183 Matériel bureau et informatique	2 000,00		500,00
	2184 Mobilier	10 000,00		2 500,00

	2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00		1 250,00
TOTAL Opération 244 Chapitre 21				7 150,00
n°246 Acquisition de terrains	21111 Acquisition de terrains	11 000,00	(-)5 750	1 312,50
TOTAL Opération 246 Chapitre 21				1 312,50
n°248 Réseaux divers	21578 Autres matériels et outillage de voirie	6 000,00		1 500,00
TOTAL Opération 246 Chapitre 21				1 500,00
Chapitre 204 Versement attributions de compensation	2046 Attribution de compensation	1 677,72	(+)57 000	14 669,43
TOTAL chapitre 204				14 669,43
TOTAL GENERAL				43 137.70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- Décide l'ouverture de crédits par anticipation sur le Budget Principal primitif n°224 exercice 2021 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Principal primitif n°224 exercice 2021, les dépenses d'investissement concernées

dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget 2020, comme inscrits ci-dessus ;

- **Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Principal primitif n° 224 exercice 2021 lors de son adoption ;**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Ouverture de crédits par anticipation sur Budget Assainissement n°249 2021 - DE 2021 002

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2020.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif assainissement mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

Madame le Maire propose de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation sur le Budget Assainissement 2021 section investissement tel que suit :

Chapitres ou Opérations	Comptes	Budgétisé en 2020	DM 2020	Crédits anticipés ouverts sur 2021 (25%)
n°22 Nouvelle station d'épuration	2151 Installations complexes spécialisés	70 269,28		17 567,32
TOTAL Opération 22 Chapitre 21				17 567,32
n°26 Réseau d'assainissement futur	21532 Réseaux assainissement	10 000,00		2 500,00
TOTAL Opération 26 Chapitre 21				2 500,00
TOTAL GENERAL				20 067,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- Décide l'ouverture de crédits par anticipation sur le Budget Assainissement primitif n°249 exercice 2021 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Assainissement primitif n°249 exercice 2021, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget 2020, comme inscrits ci-dessus ;
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Assainissement primitif n° 249 exercice 2021 lors de son adoption
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: Vote Taux d'imposition taxes directes locales 2021 - DE_2021_003

Madame Le Maire expose aux membres de Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2021: taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Madame Le Maire invite les conseillers municipaux à considérer, lors de leur prise de décision, que le produit fiscal attendu des trois taxes directes locales alimente le budget principal communal et constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires.

Madame Le Maire communique au Conseil municipal l'état de notification, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu et reçu en 2020, Etat 1239 année 2020

LIBELLE	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux votés en 2020	Variation taux N-1	Produits correspondants attendus
Taxe d'habitation (TH)	1 537 000	14.38 %	0	221 021
Taxe Foncières Non Bâti (TFNB)	36 800	44.44%	0	16 354
Taxe Foncières Bâti (TFB)	1 006 000	22.08%	0	222 125
TOTAL				459 500

Considérant que l'état fiscal 1259 pour l'exercice 2021 indiquant l'évolution des bases à partir desquelles sont calculées les 3 taxes (TH, TFPB, TFNB) n'ayant pas encore été transmis par les services fiscaux,

**Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions de l'article 1636 B du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,**

Pour information :

- il est précisé que ces taux sont maintenus depuis 12 ans.
- Que la taxe des ordures ménagères fera l'objet d'une ligne à part sur la taxe foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **Décide de maintenir les taux de fiscalités directes locales au niveau de ceux de 2020 et donc de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2021. Comme suivent :**
 - o **Taxe d'habitation : 14.38 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.08 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.44 %**
- **D'autoriser madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Objet: Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle année 2019 : Décision d'ester en justice
- DE_2021_004**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 17 décembre 2020, le conseil municipal a été informé de sa décision pour obtenir l'annulation de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2020 publié au Journal Officiel le 25 octobre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2019. Pour ce faire, la décision du maire a été envoyée à la Préfecture et affichée en mairie. Il convient de donner acte comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020 lors de laquelle Madame Valérie BOUIN a été élue Maire de la Commune de Charentilly,

Vu la délibération n°DE-2020-039 en date du 26 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel et au besoin en cassation, en demande ou en défense, en procédure d'urgence devant le Tribunal Administratif, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le Tribunal des Conflits, pour se porter civile au nom de la Commune,

Vu les déclarations déposées en mairie par les 20 administrés suivants : BOUCHE-REBILLARD, BRETEAU Philippe, BRUNEAU Joël, CHELLES Pierre et LEBAS Anaïs, CORMERY, DEFAS Fabrice, DEMEESTERE Agnès, EPINAT Henri, FONTAINE Annie, GAUGUIN Michel, GRASSIN Eric, GUYON Ghislain, LENOBLE Jean-Paul, LAMOTHE Christian, LEFORT Marie-Line, LEHAGRE Béatrice, RAGUIDEAU Steven, ROUSSEAU Christine, SEYVET, VENGERDER.

Vu la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés aux bâtiments par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols durant l'année 2019, présentée par la Commune de Charentilly le 17 décembre 2019 puis complétée le 5 mars 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2020 NOT : INTE2023940A paru au Journal Officiel le 25 octobre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2019, ne reconnaissant pas la Commune de Charentilly en état de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour le phénomène déclaré,

Vu la correspondance de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire du 26 octobre 2020 informant que la Commune de Charentilly n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle et adressant les motivations de l'avis défavorable le 09 novembre 2020,

Vu l'exposé de Madame le Maire en conseil municipal en date du 17 décembre 2020,

Vu la décision du maire prise en conseil municipal en date du 17 décembre 2020,

Considérant qu'il convient de défendre les intérêts de la Commune de Charentilly,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

DECIDE :

- **D'agir en Justice, en introduisant un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans pour obtenir l'annulation de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2020 publié au Journal Officiel le 25 octobre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle 2019 ;**
- **De désigner Maître Marc MORIN, Avocat au barreau de Tours – 31 rue George Sand 37000 TOURS, pour représenter la Commune dans cette affaire ;**
- **D'autoriser madame le Maire ou son représentant à signer tout document se référant à ce dossier.**

Pour information, G. Guyon rappelle qu'une cinquantaine de communes se sont rassemblées pour ester en justice et notamment les communes de Semblançay et de Chambray les Tours.

COMPTE RENDU DES EPCI

Commission école le 12 janvier 2020

B. Parisis fait un compte rendu.

1-locaux

Nom de l'école : Comment s'y prendre pour baptiser l'école ? L'école aura 10 ans en 2022.

Garde-t-on le nom de Jean-Baptiste Claveau et pose-t-on un panneau ou envisage-t-on une autre piste ? Un sondage pourra se faire auprès de la population en septembre 2021 et le résultat pourrait être annoncé aux vœux 2022. Il a été proposé une célébration des 10 ans de l'école avec l'inauguration d'une plaque à ce moment-là.

Travaux : pour le chauffage, une intervention est envisagée en principe au mois de février puisque nous avons obtenu un accord pour les subventions demandées à ce sujet, sont prévues également une réparation électrique /éclairage du couloir gauche, le câblage pour le vidéoprojecteur dans la classe de Cécile Lemarié, de la plomberie à la fontaine des petits qui ne fonctionne pas correctement. Des portes manteaux ont été ajoutés dans le restaurant scolaire et des patères vont être posées dans les classes pour les manteaux des enseignantes.

Clefs : Nous avons demandé la réalisation de 3 clefs supplémentaires pour la porte de l'école au fabricant, cette porte a été pourvue d'une serrure pour que les enfants ne puissent plus ouvrir de l'intérieur. Ces clefs ont été livrées, la carte de référence pour leur reproduction nous sera envoyée ultérieurement.

Cour : Dans la cour, les enseignantes ont proposé un projet de tracés de parcours pour les enfants qui seront réalisés en peinture dès que la météo le permettra.

Il y a aussi le projet de végétaliser le centre de la cour avec des arbustes en pots qui n'est pas encore réalisé. Des voiles d'ombrage pourraient être envisagées. Planter un arbre serait le plus pertinent en termes de robustesse et d'entretien. Un plan des canalisations du puits canadien serait utile pour savoir où il pourrait être installé.

Sécurité et PPMS : Lors de l'exercice attentat et intrusion du 9 octobre 2020, il a été remarqué comme points forts : la possibilité de fermer les portes à clef et de cacher la visibilité depuis l'extérieur avec les stores sans plonger les enfants dans une obscurité angoissante.

Les points faibles sont : les hublots des portes de classe à masquer ainsi que la porte vitrée de la classe de Mme Lemarié à équiper d'un store, la faible perception de l'avertisseur sonore : le fait qu'une classe ne l'a pas entendue et que l'utilisation d'une corne de brume ne permet pas d'avertir les personnes qui se trouvent dans le bâtiment restauration (et inversement). De plus cet avertisseur sonore est conservé dans le bureau de la directrice ce qui ne permet pas qu'il soit disponible

rapidement pour tout un chacun lorsqu'il est nécessaire de donner l'alerte d'une classe ou de la cantine.

Un devis a été demandé pour un autre moyen de lancer une alerte sur un mode visuel et sonore avec des voyants lumineux qui s'allument et permettent de prévenir partout et qui plus est, discrètement. Ce devis va être étudié (filaire ou pas, lumineux et/ou sonore).

Un store va être posé sur la porte de la classe de Mme Lemarié et des films sur les hublots des portes. Le local de rangement devient trop petit. D'autant que le futur ballon de chauffage va occuper 2 m en largeur. Ce local a donc besoin d'être rangé. L'APEC sera sollicitée pour déplacer ses deux armoires en vue de l'intervention du chauffagiste. La table de ping-pong remise en état serait stockée sous le préau.

2-équipement

L'achat des ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur va être réalisé grâce à une subvention suite à un appel à projet numérique à hauteur de 50% pour lequel nous avons été retenus.

La télécommande du vidéoprojecteur dans la classe de Cécile a été égarée, Ghislain Guyon étudiera la possibilité de la remplacer par une télécommande universelle.

Des masques ont été distribués aux enfants à partir de 6 ans. Certaines familles ont demandé s'il était possible d'en obtenir de nouveaux. Nous allons compter le stock restant et envisager une deuxième distribution

3-personnel-ménage

Pour cette année scolaire, il a fallu plus de temps de ménage, en raison de la crise sanitaire Covid-19, du besoin de désinfection et de la création de la 6^{ème} classe.

Brigitte Breton est toujours à mi-temps thérapeutique au moins jusqu'à fin janvier et depuis le 17 décembre 2020 est dispensée des tâches ménagères pour raisons médicales.

Il a donc été fait appel à la société AG4D de La Membrolle dirigée par Mr Anthony Gousselot pour remplacer Brigitte Breton. (Prestation à 19 euros de l'heure et 24 euros avec des intérimaires). Coût pour le mois de janvier 825,60 euros TTC.

Mr Gousselot nous propose de nous mettre en contact avec son fournisseur de produits d'entretien pour comparaison.

Les agents techniques de l'école ont été remerciés et des cartes cadeaux pour un montant de 80.00€ ont été offertes comme cadeaux de fin d'année. Amaya Rubbini et Frédéric Lorier ont reçu des cadeaux gourmands.

Formation du personnel aux secours d'urgence

Il est envisagé une formation du personnel de l'école aux secours d'urgence qui pourra être planifiée dès que possible.

4-Restaurant scolaire

Le repas est fixé à 3,47 euros donc 48,23 euros par mois en maternelle et 3,57 euros donc 49,21 euros par mois en élémentaire.

Un appel d'offres sera à réaliser cette année.

La Commission cantine a eu lieu le 11 décembre 2020 en présence des représentantes des parents, des enfants, de la restauratrice et du directeur de la société de restauration Restauval qui a présenté l'entreprise Restauval. La restauratrice a des fournisseurs référencés et reçoit une trame de menus équilibrés qui est adapté en fonction des produits locaux, de ses recettes. Une diététicienne au siège de Restauval veille à l'équilibre des menus. Une boîte à suggestions, pour les enfants est en place à l'entrée du restaurant. Il est proposé, une fois par mois, un plat en friture et un repas végétarien.

Il est demandé aux enfants de goûter quand ils pensent ne pas aimer et il semble qu'il n'y ait pas trop de gaspillage (il reste en moyenne 4/5 parts sur 130).

Un cahier des charges consigne le frais, le bio, et les produits locaux. La viande est toujours issue d'une race à viande (pas de vache laitière), et les volailles sont labellisées.

La viande provient souvent de l'épicerie de chez Episaveurs de Joué Les Tours, la charcuterie de Négotours et le pain du boulanger de la commune. La proportion de bio, de local et de frais est variable en fonction de la demande du client. La loi Egalim vise à imposer au 1^{er} janvier 2022, 50%

de produits de qualité dont 20% de produits bio. La cuisine est réservée à la restauratrice. L'Hygiène est contrôlée tous les mois et il y a un audit aléatoire par an.

Pratiquement tous les enfants scolarisés à l'école de Charentilly sont inscrits au restaurant scolaire. La restauratrice pense qu'il est possible de mettre en place un composteur à côté des poubelles. Le composteur est commandé à la CCGC-PR.

Les enfants de l'école ont bénéficié de l'animation « Couleurs Sauvages » sur le recyclage. Il faudra voir avec la CCGC-PR quel type de formation à l'utilisation est possible de mettre en place. La prochaine réunion de la commission cantine aura lieu le 19 mars 2021.

Projet pour l'année prochaine

Il est à prévoir une augmentation significative de l'effectif à la rentrée 2021 en raison des constructions au Carré d'Arche. Il est attendu environ 140 élèves.

La salle du restaurant scolaire devient trop exiguë et il est nécessaire de réfléchir à un projet de self notamment avec la société Restauval qui en a déjà mis un en place dans la commune de Pernay où une visite a été organisée pour les adjoints le 9 décembre 2020.

Le restaurant scolaire de Pernay est plus petit (60m²) que celui de Charentilly et le self y fonctionne très bien, les enfants mangeraient mieux, s'exciteraient moins en déjeunant à leur rythme et ce serait moins bruyant selon le maire de Pernay. La restauratrice du restaurant scolaire de Charentilly est favorable à ce projet.

Il faut envisager une emprise au sol de 6m² environ et les achats suivants (les prix sont indicatifs et donnés par le directeur de Restauval) :

- ✓ Un meuble réfrigéré à environ 3900 euros avec une option frigo nécessaire comprise **ou** une vitrine réfrigérée à étages à 8000 euros qui évite de recharger (gain de temps)
- ✓ Un bain marie pour les plats chauds à 3000 euros.
- ✓ Un chauffe assiettes à 500 euros.
- ✓ Un distributeur de verres et de plateaux et de pain à 1200 euros

Coût total HT indicatif : 8600 euros HT

Un chiffrage plus fin et une répartition plus précise des charges avec un plan d'amortissement seront demandés.

A prévoir en plus :

- ✓ Des plateaux.
- ✓ Des ramequins, coupelles, ravers (pas pour les maternelles).
- ✓ Une table de débarrassage et tri avec des trous ou échelles de self pour les plateaux non débarrassés.
- ✓ inverser le sens de la porte de la cuisine et changer la porte d'entrée des enfants pour les déplacements.

Accueil périscolaire-surveillance pause méridienne et aide aux devoirs

Pause méridienne

Il a fallu réajuster l'organisation pour la pause méridienne pour une surveillance accrue et pour ne pas mélanger les groupes classes. Il y a 4 lieux différents pour les élèves en plus de la salle de restauration ce qui permet de séparer les groupes de classes et 6 adultes interviennent pour la surveillance en roulement selon les temps de pause/repas et de la sieste (Camille François, Patricia Bourdais, Jessica Courtois, Brigitte Breton, agents municipaux, Frédéric Lorier autoentrepreneur (20 euros/heure) et Amaya Rubbini employée par le biais de RES (19 euros/heure).

Des caisses de jeux ont été achetées pour le temps de pause méridien (ballons, cordes, palets, quilles, fléchettes, lancer d'anneaux....)

Garderie

Deux agents communaux sont mis à disposition pour l'APEC dans la garderie, ce qui diminue leur temps de ménage possible.

Le président et le vice-président de l'APEC ont clairement laissé entendre lors de l'assemblée générale de l'APEC, qu'ils ne renouvelleraient pas leurs mandats. Un arrêt de cette association pour la rentrée prochaine est à envisager si personne ne prend le relais. Il sera peut être nécessaire de mettre en place une DSP.

Actuellement le coût pour les familles est de 14 euros par an pour l'adhésion et 2,10 euros de l'heure. L'aide aux devoirs qui d'habitude était assurée par quatre bénévoles est suspendue actuellement du fait de la pandémie.

Une rencontre est prévue en février avec le Président, le Vice-président de l'APEC et la mairie pour clarifier leur positionnement.

Activités périscolaires et Noël

La société Sport Anim 37 qui proposait des activités sportives périscolaires a déposé le bilan et du fait de la Covid-19 il n'a pas été possible de lancer de nouvelles offres. Une nouvelle association Educ Pro Sport devait prendre éventuellement la relève mais a été freinée en raison de la crise sanitaire.

Arts plastiques : une recherche de personnes pour des interventions en arts plastiques est en cours.

Noël : La mairie a offert les brioches et a participé pour moitié à l'achat des chocolats de Noël avec l'APEC (coût total 271,50 euros).

Rythmes scolaires et conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu en visio-conférence le 12 novembre.

Un Hommage à Samuel Paty a été respecté et la charte de la Laïcité a été affichée.

Vacances scolaires 2021/2022 pour la zone B :

- ✓ Prérentrée le mercredi 1^{er} septembre, Rentrée le jeudi 2 septembre,
- ✓ Vacances de la Toussaint du 23 octobre au 8 novembre,
- ✓ Vacances de Noël du 18 décembre au 3 janvier,
- ✓ Vacances d'hiver du 5 février au 21 février,
- ✓ Vacances de printemps du 9 avril au 25 avril
- ✓ Vacances d'été : début le jeudi 7 juillet.

Semaine de 4 jours : Le prochain conseil d'école prévu en principe le 2 février 2021 devra se prononcer sur la poursuite de la semaine de 4 jours, car la dérogation obtenue selon le décret n°2017 du 27 juin 2017 arrive à échéance. Une demande de renouvellement est à transmettre aux services de la direction académique avant le 1^{er} mars 2021 et auparavant au conseil municipal de février.

Climat SCOLAIRE

De façon à observer le comportement de certains enfants, un cahier des comportements a été mis en place ainsi que des fiches d'incidents à coller dans les cahiers de liaison. Il n'est pas exclu de faire un rappel écrit aux parents du règlement intérieur. Une psychologue de l'Inspection Académique de Tours en charge de la lutte contre le harcèlement, Mme Mauclerc, est intervenue en décembre sur ces questions et doit revenir pour une seconde intervention.

Il est aussi possible de faire appel à Emilie Breyse du réseau d'écoute, d'accueil et d'accompagnement à la parentalité, le REAAP de la CCGC-PR, ce réseau ayant par ailleurs fait un intéressant travail d'enquête sur les écrans qu'il serait intéressant de présenter aux familles dès que possible.

Enquête enfants non scolarisés

L'inspection académique a demandé une enquête concernant les enfants non scolarisés de la commune qui reçoivent un enseignement à domicile.

Conseil municipal des jeunes

A ce jour il n'y a pas encore de conseil municipal des jeunes. Un conseil municipal de jeunes semble bien fonctionner sur la commune de Sonzay, il sera pris rendez-vous avec monsieur le maire, ainsi que la conseillère en charge de la jeunesse pour bénéficier de leur retour d'expérience. La mairie de St Roch pourrait aussi être un contact intéressant. Ce projet sera évoqué avec les enseignantes au 3^{ème} trimestre pour mettre le dispositif en place en septembre 2021.

Commission environnement le 13 janvier 2021

G. Guyon fait un compte rendu

C. Hoguet agent technique en charge des espaces verts a préparé un état des lieux et une projection de réalisations possibles sur 2021.

Il est à prévoir :

- un fleurissement futur qui demandera peu d'arrosage, l'eau va devenir de plus en plus coûteuse
- suppression des jardinières isolées : jardinières carrées rue des Mailleries et de la Croix Saint Jean et regroupées pour une meilleure gestion
- privilégier les entrées de bourg et en repensant leur aménagement
- maintenir un fleurissement autour du lavoir de la rue du Clos Faroux
- repenser le fleurissement en centre bourg et à l'école
- enlever les jardinières rue des Poiriers et imaginer des tortilles en osier, innover aussi par des massifs aromatiques ou des produits type betteraves, choux etc...
- programme « 1 naissance, 1 arbre » à mettre en place : 20 naissances sur 2020
 - ✓ secteurs ciblés : parc à la pointe du cimetière, bassin de rétention Clos des Poiriers sur la partie haute avec des arbres fruitiers, terrain de boules pour ombrage, chemin entre la Noue Guilloche et les Chevalleraies
 Beaucoup de discussions et de réflexions riches et intéressantes autour d'un très bon travail réalisé par C. Hoguet qui a proposé également un travail avec le public et les écoles autour de la chouette pour un partage de savoir et de passion.
 Il a été pensé également créer un partenariat avec le lycée de Fondettes où P. Dumu prépare son CAPA paysages- espaces verts. La commune pourrait devenir un site de formation expérimental. Le CFA est en recherche de terrains « grandeur nature ».
 Il a été proposé de travailler sur des variétés de plantes vivaces plus onéreuses à l'achat mais qui demandent peu d'eau au quotidien. Il faut également travailler sur un paillage de qualité avec de bonnes essences.
 Il faut envisager l'acquisition d'un broyeur, à voir avec deux ou trois communes proches pour un usage pratique et régulier.
 M. Rué dit qu'il serait intéressant de faire le point avec la CCGC-PR qui commence à engager le sujet.
 Il a été proposé :
 - ✓ d'acheter une vraie tonne à eau. Il faut demander des devis.
 - ✓ de dégrossir le lierre sur le pont de la boulangerie afin de mettre à jour l'état d'empierrement. Les rosiers à l'entrée de bourg (rue du clos Faroux) sont mal placés et seront très certainement déplacés. Une sculpture pourrait être positionnée à leur place avec le spot orienté.

A. Fontaine dit qu'il est important de laisser la biodiversité s'exprimer le plus possible.

G. Guyon dit que le projet de « fleurs de trottoirs » est à considérer mais avec le risque que cela ne fonctionne pas de façon pérenne. Cette idée a été écartée.

Questions diverses

Centre de vaccination :

Madame le Maire signale qu'un centre de vaccination se met en place sur la commune de Neuillé Pont Pierre à la caserne des pompiers pour les personnes âgées de + de 75 ans en passant par une inscription via **doctolib**. Ces informations seront portées sur le site de la commune et de la CCGC-PR.

Le CCAS va relayer l'information aux personnes de + 75 ans de la commune avec la mise en place d'un transport possible.

Composteurs :

La CCGC-PR a reçu 55 demandes de composteurs pour la commune de Charentilly. Ces composteurs sont en attente à la CCGC-PR. Une convention sera remise aux destinataires des composteurs lors de la distribution. Il est proposé de mettre en place des ateliers organisés par l'association Zéro Déchets Touraine. Le coût est pris en charge par la CCGC-PR. L'association propose 4 formules :

- Soit sous la forme d'un **atelier compostage pour 1 groupe de 15 personnes maximum** à partir de 7 ans. L'atelier pourrait avoir lieu, par exemple, à différents horaires un samedi (10h, 11h, 13h, 14h) ou un dimanche après-midi (15h, 16h, 17h), avec inscriptions préalables des participants. Une fois initiés aux bonnes pratiques, les participants pourraient aller récupérer leur composteur auprès d'un agent communal dans un local proche du lieu de l'initiation.
- Soit sous la forme d'un **atelier compostage « au fil de l'eau »**. Dans cette formule l'intervenant est présent sur des plages horaires prédéfinies (par exemple de 9h à 12h et de 13h à 16h). Il accueille les usagers au fur et à mesure de leur arrivée, leur donne des informations et répond à toutes les questions. Les usagers récupèrent ensuite leur composteur auprès d'un agent communal dans un local proche du lieu de l'initiation
- Soit sous la forme **d'échanges conviviaux autour du compost** : selon les horaires, l'intervenant pourrait animer un café-compost (à 10h), un goûter-compost (à 16h), un apéro-compost (à 18h) au cours duquel il initiera les participants au compostage pendant que ceux-ci prendront une collation. Cet atelier est impossible à mettre en place actuellement en raison des mesures sanitaires.
- Soit sous la forme d'un **webinaire "initiation au compostage"**: les personnes peuvent s'inscrire et se connecter à un séminaire en ligne d'1 heure pendant lequel l'intervenant les initiera au compostage. L'association dispose d'une solution de visioconférence professionnelle (Gotomeeting), déjà utilisée avec la CCGCPR.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur un choix de formule. A l'unanimité, les conseillers choisissent « Au fil de l'eau. »

Madame le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour mettre en place une permanence pour la distribution des composteurs. Les élus sont d'accord pour s'organiser.

B. Parisis demande s'il est possible de disposer d'un composteur à l'école et si une formation à l'utilisation est envisageable. Madame le Maire répond que c'est possible mais avec une autre approche dans la formation.

ABF

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur Régis BERGE des Bâtiments de France le 18 décembre dernier afin qu'il donne son avis sur différentes transformations envisagées dans la commune.

Pour les menuiseries de la salle polyvalente, il a donné son accord pour de l'aluminium dans les couleurs gris clair, beige, brun beige.

Il ne voit pas d'inconvénient aux travaux sur les gouttières de l'église, on reste sur l'utilisation du zinc, pas besoin de demande préalable, c'est de l'entretien.

Mr Berge a reconnu que le Presbytère était un bâtiment à préserver. Une déclaration préalable de travaux sera nécessaire, pour des enduits à l'identique.

Pour les accès en descente de la mairie où les gravillons tombent dans les caniveaux, Mr Berge accepte du béton désactivé, du col clair ou de l'enrobé hydro gommé sur la bande de roulement. Il faut autant que possible garder les sols perméables sur les côtés.

Concernant les trottoirs, Mr Berge n'est pas opposé à la poursuite dans cette même couleur brun-rouge dans la rue des Mailleries.

Mr Berge déplore que le projet du carré d'Arche soit si pauvre, il estime qu'il aurait fallu prévoir la création d'une placette sur les parcelles 10 et 12 et même 8 pour créer un espace vert de convivialité.

Pour les parkings de ce lotissement, il donne son agrément pour de l'enrobé grenailé ou hydro gommé en lieu et place des gravillons calcaires prévus au départ.

Concernant la bordure d'arbres existante que Nexity souhaite couper, Mr Berge demande une étude phytosanitaire par un expert agréé. L'abattage devra être partiel, il faut garder les sujets en bon état. Selon lui, il est intéressant d'avoir des arbres de haute tige qui font effet de masse, de parc, et qui forment une protection contre le vent. Ils génèrent peu d'ombre si on tient compte de l'orientation du soleil et sont un rideau contre les nuisances sonores et visuelles. A ce jour, il n'y a pas eu de retour de Nexity qui a été informé.

ADAC

Madame le Maire fait part de sa rencontre en présence de G. Guyon avec l'ADAC, M. Gagnier et Mr. Boulanger (responsable des ouvrages d'art) Mme Bonamy adjointe au chef de service au STA de Langeais. Ont été évoqués les aménagements de sécurisation en centre bourg dont le financement pourrait être en lien avec le bénéfice des amendes de police (apport d'environ 20%) du Conseil Départemental (1 dossier/an).

Aménagements de sécurité abordés :

- ✓ Il faut sécuriser le carrefour du centre bourg (croisement rue de l'Arche, rue du Clos Faroux, rue des Mailleries et rue de la Fortinière), ils vont envoyer des propositions.
- ✓ Il serait souhaitable de matérialiser un passage sécurisé le long du parking côté boulangerie et médecin jusqu'au pont. Ce pont est un ouvrage hydraulique mais pas un ouvrage d'Art, il leur paraît dans un état satisfaisant, il permet de réduire la vitesse, un marquage au sol résiné coloré pourrait être suffisant. Il est nécessaire d'enlever le lierre du côté du fossé pour pouvoir analyser l'état du pont de façon approfondie.
- ✓ Ils préconisent des trottoirs en enrobé brun/rouge qui permettent de sécuriser la circulation piétonne, en ne se confondant pas avec la chaussée.
- ✓ Il faudrait retracer le lignage blanc qui protège le passage vélo/piétons rue de l'Arche.
- ✓ Un passage piéton devant la rue du cimetière serait nécessaire.
- ✓ Devant le pont il faudrait également un passage piéton pour traverser la rue de l'Arche....
- ✓ Afin de permettre une circulation sécurisée (voitures, piétons, vélos, poussettes...) dans le virage au niveau du Pont/Lavoir de la rue de l'Arche, une étude chiffrée avec les services du département sera effectuée (stop, mini-rond-point...).
- ✓ Rue du clos Faroux, le pont est en très bon état, pour faire ralentir les voitures il pourrait être envisagé de réaliser un petit triangle bétonné devant les places de parking et de rajouter dans le même esprit une ou deux autres stationnements dans l'autre sens.

L. Launeau fait remarquer que le ralentisseur situé en début d'entrée de bourg rue du Clos Faroux ne sert à rien et fait du bruit à chaque passage de véhicules. Il propose une bande de peinture au sol afin de réduire la bande roulante pour un ralentissement plus performant des véhicules.

STEP

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à l'incendie du 27 mai dernier, 2 devis ont été proposés pour refaire les bassins sinistrés avec analyse des boues. Le devis le moins coûteux pourra être retenu au vu du résultat des analyses des boues qui ne contiennent pas d'hydrocarbure. Les curages seront réalisés rapidement pour épandage. Le devis sera envoyé à l'assureur de la collectivité.

Fin de séance : 20h45